

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1456

28 juillet 2009

SOMMAIRE

Accenture Minority III Norway 1 SCA ...	69887	Lime Refr In S.A.	69847
Anvil Properties S.à r.l.	69873	LJVH Sàrl	69886
Aquasports S.A.	69885	L.RAPHAEL International S.A.	69863
Association des danses folkloriques et modernes du monde	69871	Lux Action et Développement au Sénégal	69850
ATI Technologies (Hungary) Kft, Luxembourg Branch	69884	Luxembourg Food & Beverage S.A.	69845
Brafin SA	69843	Luxembourg Jewish Life	69854
Business Team S.à r.l.	69844	Mabren S.A.	69842
CEP II Participations S.à r.l. SICAR	69888	Makiro S.A.	69869
Challenger Luxembourg Holding No. 1B S.à r.l.	69883	Marint S.A.	69842
Counoise Fine Arts S.A.	69847	Matterhorn Partners S.à r.l.	69886
David Brown Systems (Holdings) S.à r.l.	69859	MBC Group LTD, Luxembourg Branch ..	69884
DSI Investment S.à r.l.	69873	Megargy Kft., Luxembourg Branch	69885
Edelweiss Property Holding S.à r.l.	69846	Nacho S.A.	69886
Emaar Hungary Holdings Limited Liability Company, Luxembourg Branch	69883	Naturepearls	69848
Faïence S.A.	69885	Notz, Stucki Europe S.A.	69845
Financière Capucine 4 S.A.	69849	NT International Holding S.A.	69846
Financière Ulisse S.A.	69843	Paddy Power Luxembourg S.à r.l.	69884
GAEN Lux S.à r.l.	69863	Paddy Power Luxembourg S.à r.l.	69884
Genetron A.G.	69883	RC Holding S. à r.l.	69848
Gioca S.A.	69874	Remake	69849
GPI	69848	RM2 S.A.	69877
Gravograph Finance S.à r.l.	69887	Société Luxembourgeoise Immobilière ..	69845
Green Cross Equity S.à r.l.	69888	Stora Enso S.à r.l.	69883
Green Cross Equity S.à r.l.	69887	Stora Luxembourg S.à r.l.	69882
Green Life Communication S.A.	69849	Sulinvest S.A.	69888
Guillaume S.A.	69849	TAQA Luxembourg S.à r.l.	69843
Harlequin Enterprises II B.V./ S.à r.l.	69871	Technifor Finance S.à r.l.	69887
HB Advanced Investments S.A.	69888	Textech Investissement S.A.	69885
HB Advanced Investments S.A.	69847	Tibonite Investments S.A.	69842
Ipotek Financing S.A.	69844	Torres Capital S.A.	69885
LCE Allemagne 5 S.à r.l.	69886	Trafalgar Capital Specialized Investment Fund	69887
Les Fiedlers en balade	69857	Trican Hungary Ltd., Luxembourg Branch	69884
Libertas Shipping S.A.	69869	Zilly Banana Sàrl	69886

Marint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 56.075.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale
ordinaire tenue de manière extraordinaire le 15 juin 2009*

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2009 comme suit:

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme

Banque domiciliataire

Salvatore Desiderio / Edoardo TUBIA

Référence de publication: 2009085741/17.

(090101903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Mabren S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 107.885.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale
ordinaire tenue de manière extraordinaire le 05/12/2008*

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Vincent THILL, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 01/02/2008.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2008 comme suit:

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MABREN S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2009085742/19.

(090101907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Tibonite Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 73.910.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale
ordinaire tenue de manière extraordinaire le 22 janvier 2009*

Résolutions

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2008 comme suit:

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TIBONITE INVESTMENTS S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2009085750/18.

(090101913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Brafin SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 62.326.

—
*Extrait du procès-verbal
de l'assemblée générale ordinaire tenue le 21 mai 2009*

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2009 comme suit:

Commissaire aux comptes:

I.C. DOM COM Sàrl, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRAFIN S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2009085747/17.

(090101910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Financière Ulisse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 77.290.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale
ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30 juin 2009*

L'assemblée prend acte de et ratifie la cooptation de Madame Sandrine Durante décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 1^{er} septembre 2008.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2009:

I.C. DOM-COM Sàrl, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg.

Pour extrait conforme

FINANCIERE ULISSE S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009085739/17.

(090101888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

TAQA Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 52.740.592,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 124.212.

—
Il résulte des résolutions de l'Associé Unique en date du 1^{er} mai 2009 de la société TAQA Luxembourg S.à r.l. que l'actionnaire a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} mai 2009:

Monsieur Robert van't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, aux Pays-Bas, et ayant pour adresse professionnelle 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Démission du Gérant suivant, à compter du 1^{er} mai 2009:

Monsieur Frank Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, aux Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TAQA Luxembourg S.à r.l.

Robert van't Hoeft

Gérant

Référence de publication: 2009085796/20.

(090101943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Business Team S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 114.780.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 5 décembre 2008 conclu entre:

- Monsieur José Michel Igual, demeurant au 2 bis, rue du Maroc, F-94500 Champigny sur Marne; et
- la société MARTH S.A., société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 35.676; que Monsieur José Michel Igual a cédé 125 parts sociales qu'il détenait dans le capital de la Société à la société MARTH S.A.

Il résulte de cette cession que la société MARTH S.A. détient dorénavant la totalité des parts sociales dans le capital de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009085786/22.

(090101939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Ipotek Financing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 122.469.

—
Changements d'adresse de certains membres du conseil d'administration de la société

1. M. Christophe Aurand, administrateur de catégorie A:
c/o York Capital Management UK Advisors Ltd
5th Floor, 10 Brook Street
GB-WIS 1BG London
2. M. Muhammed Yesilhark, administrateur de catégorie A:
c/o York Capital Management UK Advisors Ltd
5th Floor, 10 Brook Street
GB-WIS 1BG London
3. M. Rahmi Sayder, administrateur de catégorie C:
c/o Istanbul Finans Danismanlik Hizmetleri Ltd
Barbaros Blv. 149/7
Balmumcu, Besiktas
Istanbul 34349
Turquie
4. M. Bahadir Teker, administrateur de catégorie C:
c/o Istanbul Finans Danismanlik Hizmetleri Ltd
Barbaros Blv. 149/7
Balmumcu, Besiktas
Istanbul 34349
Turquie

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009085710/32.

(090102167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Luxembourg Food & Beverage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 68.452.

—
*Résolution prise lors de l'Assemblée
Générale Ordinaire tenue en date du 27 mai 2009*

L'Assemblée prend note du changement d'adresse du Commissaire aux Comptes, Monsieur Bruno MARCHAIS, domicilié professionnellement 1, Am Bongert, L-1270 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AKELYS EUROPEAN SCORE
20, rue Jean-Pierre Beicht, L-1226 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009085712/15.

(090102237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Notz, Stucki Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 35.060.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration a pris note en date du 8 août 2008 de la démission de Monsieur François DELALANDE de son poste d'Administrateur de la société avec effet au 5 août 2008.

Il est décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Luxembourg, le 15 mai 2009.

Pour extrait conforme
Pierre-Yves Augsburg

Référence de publication: 2009085771/14.

(090101930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Société Luxembourgeoise Immobilière, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 60.783.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
et du compte-rendu du Conseil d'Administration
tenus au siège social en date du 19 juin 2009*

Résolutions

Première Résolution

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des Administrateurs en fonction, et ceux-ci rétroactivement depuis l'Assemblée Générale de l'an 2006 qui statue sur les comptes annuels au 31/12/2005, les Administrateurs sont les suivants:

- Monsieur Hugo DE ROECK
- Monsieur Dimitri DE ROECK
- Madame Frieda DE BRAUW.

Les mandats sont reconduits pour une période de 6 ans, ils prendront fin lors de l'Assemblée Générale de l'an 2012.

De plus, la société ratifie les décisions prises par les Administrateurs en ce qui concerne la rétroactivité de la reconduction des mandats.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution

L'Assemblée acte la démission de Monsieur Willem VAN CAUTER de son mandat de Commissaire et décide de nommer, et ceci rétroactivement depuis l'Assemblée Générale de l'an 2006 qui statue sur les comptes annuels au 31/12/2005, la Société VAN CAUTER-SNAUWAERT & CO Sàrl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous B 52.610 et ayant son siège social au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale de l'an 2012.

Le Conseil d'Administration décide de reconduire le mandat d'Administrateur-délégué de Monsieur Dimitri DE ROECK et ceci jusqu'à l'Assemblée générale de l'an 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait analytique

SOLIMO S.A.

Signature

Référence de publication: 2009086673/34.

(090102547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Edelweiss Property Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 113.041.

Extrait des résolutions des associés de la société

Les associés ont pris unanimement les décisions suivantes:

L'acceptation de la démission avec effet au 30 juin 2009 de Belvaux Nominees Limited, comme gérant de la société.

La confirmation de la nomination avec effet au 30 juin 2009 de SHRM Corporate Services Sàrl, avec adresse professionnelle au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Luxembourg, comme gérant de la société pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se constitue donc avec effet au 30 juin 2009 de:

- M.Rolf Schmid
- M. Hans Bodmer
- SHRM Corporate Services Sàrl

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.

Domiciliaire

Alex van Zeeland

Référence de publication: 2009086675/22.

(090102638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

NT International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 128.382.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée
générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 8 juin 2009*

L'assemblée décide de ratifier la cooptation de Monsieur Vincent Thill décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 26 octobre 2007.

L'assemblée décide de ratifier la cooptation de Madame Sandrine Durante décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 1^{er} septembre 2008.

L'Assemblée prend acte de et accepte la démission présentée par Monsieur Vincent Thill de sa fonction d'Administrateur de la société.

En remplacement de Monsieur Vincent Thill, l'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Giorgio Bianchi, employé privé, né le 23 octobre 1983 à Crema en Italie, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince-Henri L-1724 Luxembourg, en qualité d'Administrateur de la société, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
NT INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2009085766/23.

(090101925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Counoise Fine Arts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.739.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par le conseil d'administration (le «Conseil») de la Société en date du 8 juin 2009 que Maître Philippe Morales a été nommé président du Conseil pour la durée de son mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009085775/15.

(090101931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

HB Advanced Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.547.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique de la Société en date du 30 juin 2009 que la décision prise par le conseil d'administration en date du 7 novembre 2008 de coopter Maître Cécile Hestin, aux fonctions d'administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Marc Ravelli, démissionnaire, a été ratifiée.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique qui sera tenue en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009085780/18.

(090101934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Lime Refr In S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 90.423.

—
Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 19 juin 2009, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Gérard Becquer, administrateur, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Xavier Pauwels, administrateur, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Jean-Pierre Baron Berghmans, administrateur, avec adresse professionnelle à Rue Saint Jean des Bois, 1342 Limelette, Belgique
- Léon- A Lhoist, administrateur, avec adresse professionnelle à Rue Saint Jean des Bois, 1342 Limelette, Belgique pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

2. Renouvellement du mandat de H.R.T. Révision S.A., avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprise, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009086912/21.

(090104197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

RC Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 131.533.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009086857/10.

(090103843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

GPI, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 81.941.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 9 juin 2009, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Gérard Mathéïs, avec effet au 6 octobre 2008 et de Cornélius Martin Bechtel, avec effet au 3 février 2009

2. Acceptation de la cooptation de Eric Magrini, avec adresse professionnelle au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au mandat d'administrateur, président, avec effet au 6 octobre 2008 et de Pietro Longo, avec adresse professionnelle au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, au mandat d'administrateur, avec effet au 3 février 2009

3. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Pietro Longo, administrateur, avec adresse professionnelle au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

- Eric Magrini, administrateur, président, avec adresse professionnelle au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

- Paul Marx, administrateur, avec adresse professionnelle au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1511 Luxembourg

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

4. Renouvellement du mandat de H.R.T. Revision, avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009086911/28.

(090104227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Naturepearls, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 20, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 141.976.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 13/07/2009.

Pour la société

C.F.N. GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale: B.P. - L-9201 Diekirch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009086810/16.

(090103739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Remake, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 45, avenue J.-F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 57.855.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009086813/10.

(090104130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Guillaume S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 12-14, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 74.103.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009086816/10.

(090104134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Green Life Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 76.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009086821/10.

(090104138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Financière Capucine 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 141.221.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 30 juin 2009, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Mathieu Paillat, avec adresse au 74, Rue de la Tour, 75016 Paris, France, de son mandat d'Administrateur avec effet immédiat
2. Nomination de Nicolas Holzman, avec adresse professionnelle au 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France au mandat d'Administrateur avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.
3. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:
 - Benoit Chéron, avec adresse au 12, Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg
 - Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
 - Dominique Robyns, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourgpour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.
4. Renouvellement du mandat de DELOITTE S.A., avec siège social au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg en tant que commissaire pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009086914/24.

(090104189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

L.A.D.S., Lux Action et Développement au Sénégal, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4989 Sanem, 7, rue Baron de Tornaco.

R.C.S. Luxembourg F 8.013.

—
STATUTS

Ont comparu:

Cheikh Seye Mbaye, demeurant à 7 rue Baron de Tornaco L-4989 Sanem, de nationalité sénégalaise,

Sandra Pépin, demeurant à 7 rue Baron de Tornaco L-4989 Sanem, de nationalité luxembourgeoise,

Coumba Mbaye, demeurant à 48 rue Jean Gallion L -4569 Obercorn, de nationalité sénégalaise,

lesquels ont déclaré avoir fondé entre eux et tout ceux qui par la suite adhèrent aux présents statuts et sont admis dans l'association, une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle que modifiée par les lois des 21 février 1984 et 4 mars 1994.

Art. 1^{er}. Dénomination. L'association est dénommée Lux Action et Développement au Sénégal (L.A.D.S).

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi provisoirement au 7 rue Baron de Tornaco L-4989 Sanem. Il ne pourra être déplacé que par décision du comité de direction, prise à l'unanimité des membres présents. Toute modification du siège social est de la compétence exclusive de l'assemblée générale qui votera sur ce point conformément aux lois régissant les Asbl.

Art. 3. But de l'association. L'association est indépendante et n'a aucune appartenance politique, religieuse, philosophique ou confessionnelle.

L'association a pour but essentiel de:

- lutter contre la faim et la pauvreté,
- permettre aux malades d'accéder aux soins de santé au Sénégal,
- construire un pont d'échange culturel entre Sénégalais et Luxembourgeois,
- lutter contre l'immigration clandestine en sensibilisant les jeunes Sénégalais sur les dangers de la mer et les dures réalités de la vie en Europe.

Elle poursuit la réalisation de son objet par l'organisation ou la co-organisation de manifestations culturelles, sportives ou gastronomiques et sur l'IEC.

Elle peut prêter son concours et s'intéresser à toute autre activité allant dans ce sens.

Art. 4. Durée de l'association. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale.

Art. 5. Composition. L'association se compose de membres effectifs et de sympathisants.

Seuls les membres effectifs jouissent de la plénitude des droits accordés aux associés par la loi et les présents statuts.

Tout membre est cependant réputé adhérer aux statuts de l'association et, s'il en existe un, à son règlement d'ordre intérieur par le simple fait de son admission.

Sont membres effectifs:

Toute personne admise par décision de l'assemblée générale statuant à majorité absolue, sur présentation du Bureau.

Sont membres sympathisants:

Tous ceux qui participent aux activités de l'association.

Art. 6. Nombre minimum et maximum de membres. Le nombre de membres est illimité, mais ne peut toute fois être inférieur à 3.

Art. 7. Conditions d'admission des membres effectifs. Les nouveaux membres effectifs sont les personnes qui adressent leur demande, par écrit, au Bureau et qui sont admis, en cette qualité, par l'assemblée générale.

La décision d'admission ou de refus est sans appel et ne doit pas être motivée.

Elle est prise souverainement sans qu'il puisse être demandé de justification.

Elle est portée à la connaissance du candidat par lettre ordinaire.

Le candidat non admis ne peut présenter sa candidature qu'après un an à compter de la date de la décision de l'Assemblée Générale.

Art. 8. Démission - Exclusion - Suspension des membres et Membres réputés démissionnaires. Tout membre effectif ou adhérent est libre de se retirer à tout moment de l'association en adressant par écrit sa démission au Bureau.

Membre réputé démissionnaire:

Est en outre réputé démissionnaire:

- le membre effectif ou adhérent qui ne paie pas la cotisation qui lui incombe, dans le mois du rappel lui adressé par lettre recommandée
- le membre effectif qui n'assiste pas ou qui ne se fait pas représenter ç trois assemblées générales consécutives.

Membre suspendu:

Le Bureau peut toutefois suspendre, jusqu'à décision de l'assemblée générale, le membre effectif ou adhérent qui se serait rendu coupable d'infraction grave aux statuts ou aux lois.

Membre exclu:

Le membre effectif ou adhérent qui, par son comportement, porterait préjudice ou nuit à l'association, peut être proposé à l'exclusion par le Bureau.

L'exclusion est de la compétence de l'assemblée générale statuant à la majorité des 2/3 des voix présentes ou représentées.

L'exclusion d'un membre requiert les conditions suivantes:

- La convocation régulière d'une assemblée générale où tous les membres effectifs doivent être convoqués
- La mention dans l'ordre du jour de l'assemblée générale de la proposition d'exclusion avec la mention, au moins sommaire, de la raison de cette proposition
- La décision de l'assemblée générale doit être prise à la majorité des 2/3 des voix des membres effectifs présents ou représentés mais aucun quorum de présence n'est exigé
- Le respect des droits de la défense, c'est-à-dire l'audition du membre dont l'exclusion est demandée, si celui-ci le souhaite
- La mention dans le registre de l'exclusion du membre effectif.

S'agissant d'une décision concernant une personne, celle-ci devra impérativement être prise par vote secret.

Le membre démissionnaire, exclu ou suspendu, ne peut rien réclamer sur l'avoir de l'association, ni prétendre à aucun remboursement de frais.

Tout membre démissionnaire ou exclu, ainsi que leurs héritiers, n'ont aucun droit sur le fonds social de l'association. Ils ne peuvent réclamer aucun compte, faire apposer des scellés ou requérir l'inventaire.

Art. 9. Tenue d'un registre des membres effectifs - Consultation - Composition exacte de l'Asbl.

L'association doit tenir un registre de membres effectifs, sous la responsabilité du Bureau, reprenant notamment les mentions suivantes:

- nom, prénom, domicile, adresse email et téléphone des membres
- la forme juridique de l'association
- l'adresse du siège social
- les décisions et dates d'admission, de démission ou d'exclusion des membres avec nom et fonction de la personne qui effectue cette formalité ainsi que la signature de cette dernière et le motif de la sortie
- le numéro de l'association au Greffe du Tribunal

Toutes décisions d'admission, de démission ou d'exclusion des membres effectifs sont inscrites au registre à la diligence du Bureau endéans les 8 jours de la connaissance que le Bureau a eu de la ou les modifications intervenues.

Tous les membres peuvent consulter au siège social de l'association le registre des membres, ainsi que tous les procès verbaux et décisions de l'assemblée générale, du Bureau, de même que tous les documents comptables de l'association sur simple demande écrite et motivée adressée au secrétaire de l'association.

Art. 10. Cotisation. Les membres effectifs et adhérents payent une cotisation annuelle.

Le montant de cette cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale.

Cette cotisation ne pourra être supérieur à 100 euros par an.

En cas de non paiement des cotisations qui incombent à un membre, le secrétaire général envoie un rappel par lettre ordinaire.

Si dans le mois du rappel de l'envoi adressé le membre n'a pas payé ses cotisations, le Bureau peut le considérer comme démissionnaire d'office.

Il notifiera sa décision par écrit au membre par lettre ordinaire.

La décision du Bureau est irrévocable.

Art. 11. Assemblée Générale. L'assemblée générale est composée des membres effectifs.

Elle est présidée par le président ou, en cas d'empêchement de celui-ci, par un membre du Bureau désigné à cet effet par le Bureau.

L'assemblée générale statutaire se réunit au moins une fois par an dans le courant du mois de janvier, et au plus tard 6 mois après la clôture de l'exercice social pour l'approbation des comptes de l'exercice écoulé et le budget de l'exercice suivant.

Une assemblée générale extraordinaire peut être réunie à tout moment par décision du Bureau, soit à la demande de celui-ci, soit à la demande d'1/4 de ses membres effectifs.

a) Représentations:

Chaque membre effectif a le droit d'assister en personne à l'assemblée générale.

Il peut se faire représenter par un membre effectif ou adhérent porteur d'une procuration écrite dûment signée.

b) Délibérations:

Tous les membres ont un droit de vote égal à l'assemblée générale selon le principe "un membre - un vote".

Seul le membre en règle de cotisation peut participer au vote.

Les résolutions sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents.

En cas de parité des voix, celle du président ou du membre de Bureau qui le remplace est prépondérante.

L'assemblée ne peut délibérer valablement que sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Exceptionnellement, un point non inscrit à l'ordre du jour peut être délibéré à la condition que la moitié des membres soient présents ou représentés à l'assemblée générale et que 2/3 d'entre eux acceptent d'inscrire ce point à l'ordre du jour.

c) Pouvoirs:

L'assemblée générale est le pouvoir souverain de l'association.

Elle possède les pouvoirs qui lui sont expressément conférés par la loi, les présents statuts ou le règlement intérieur.

Les attributions de l'assemblée générale comportent le droit:

- de modifier les statuts
- d'admettre de nouveaux membres
- d'exclure un membre
- de nommer et révoquer les membres du Bureau ainsi que les Commissaires
- d'approuver annuellement les comptes et budgets
- de donner la décharge aux membres du Bureau et aux Commissaires et, en cas de dissolution volontaire, aux liquidateurs
- d'approuver le règlement intérieur et ses modifications
- de décider d'intenter une action en responsabilités contre tout membre de l'association, tout membre du Bureau ou tout Commissaire
- de prononcer la dissolution volontaire de l'association ou la transformation de celle-ci en ONG à la finalité sociale
- de désigner la destination de l'actif en cas de dissolution de l'association.

Un règlement intérieur peut être instauré.

Son acceptation ainsi que les modifications qui pourraient y être apportées nécessitent une décision de l'assemblée générale réunissant au moins la moitié des membres et statuant à la majorité absolue des voix des membres présents et représentés.

d) Publication des décisions prises par l'assemblée générale

TENUE DU REGISTRE DES PROCES VERBAUX

Les décisions sont consignées dans un registre des procès verbaux.

Les procès verbaux sont rédigés par le secrétaire de l'association ou, en cas d'empêchement, par un autre administrateur désigné à cet effet par le Bureau.

Ils sont signés par le président, le correspondant qualifié et un membre et conservés dans un registre au siège social de l'association.

Tout membre peut prendre connaissance du registre sur simple demande écrite auprès du secrétaire de l'association mais sans déplacement du registre.

Tout tiers justifiant d'un intérêt légitime et sur demande écrite par lui introduite auprès du secrétaire de l'association peut demander des extraits des procès verbaux signés par le président ou un autre membre du Bureau.

MODIFICATION STATUTAIRES

Toute modification aux statuts est déposée, sans délai, au Greffe du Tribunal de Commerce.

Il en est de même pour toute nomination ou cession de fonction d'un membre du Bureau, sans préjudice de l'obligation de dépôt d'une liste actualisée des membres telle que reprise dans les présents statuts.

Art. 12. Le Bureau.

a) nomination - nombre - durée - composition

L'association est gérée par un Bureau composé de trois membres principaux (président, secrétaire général et trésorier) et de tous les Commissaires (responsables de Commissions temporaires ou définitives mises en place par décision de l'assemblée générale).

Le nombre de membres du Bureau doit toujours être inférieur au nombre de membres de l'assemblée générale.

Les membres du Bureau (choisi parmi les membres composant l'assemblée générale de l'association), après un appel de candidatures, sont nommés par l'assemblée générale à la majorité absolue (50% et 1 voix) des voix des personnes présentes et représentées.

Le mandat d'un membre du Bureau est de deux ans.

Il se termine à la date de la deuxième assemblée générale ordinaire qui suit celle qui l'a désigné comme membre du Bureau.

Tout membre du Bureau sortant est rééligible.

b) Mandat gratuit

Les membres du Bureau exercent leurs fonctions gratuitement.

Toutefois les frais exposés dans l'accomplissement de leur mission pourront être remboursés sur les bases énoncées dans le règlement intérieur.

c) Responsabilité

Les membres du Bureau ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle et ne sont responsables, vis-à-vis de l'association, que de l'exécution de leur mandat.

d) Démission

Tout membre du Bureau qui veut démissionner doit signifier sa démission par écrit simple au secrétaire du Bureau ou au Président (si le secrétaire est le démissionnaire).

e) Fonctionnement

Le noyau du Bureau est constitué d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier.

Le président est chargé notamment de présider le Bureau.

Le secrétaire est chargé de remplacer le président dans toutes ses fonctions en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier. Le secrétaire convoque le Bureau, rédige les procès verbaux, veille à la conservation des documents.

Il procède au dépôt, dans les plus brefs délais, des actes au Greffe du Tribunal de Commerce.

Le trésorier est notamment chargé de la tenue des comptes, de la déclaration à l'impôt, des formalités pour l'acquittement de la T.V.A.

En cas d'empêchement temporaire du président, du secrétaire ou du trésorier, le Bureau peut désigner un membre pour le(s) remplacer à titre intérimaire.

Le Bureau délibère valablement si la moitié des membres est présente.

Les décisions du Bureau sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents (50% et 1 voix).

Les votes blancs, nuls ainsi que les abstentions ne sont pas pris en compte pour le calcul des majorités.

En cas de partage des voix celle du président ou du membre qui le remplace est prépondérante.

Les décisions sont consignées dans un registre des procès verbaux et sont signés par le président ou le secrétaire général.

f) Représentation et cooptation

Tant la représentation que la cooptation ne sont pas admises au sein du Bureau.

g) Attributions - Pouvoirs conférés au Bureau

Le Bureau a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association y compris notamment aliéner, hypothéquer et effectuer tous les autres actes de disposition ainsi que transiger et soumettre un litige à l'arbitrage.

Toutes les attributions qui ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale seront exercées par le Bureau.

Le Bureau peut, dans la mesure des dispositions prévues par les lois en vigueur sur les Asbl, déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs membres du bureau ou à des tiers.

Dans ces cas, l'étendue des pouvoirs du ou des mandataires sera précisée ainsi que la durée du mandat.

La démission ou la révocation d'un membre du Bureau met fin à tout mandat conféré par le Bureau.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont dictées par le Bureau et intentées ou soutenues au nom de l'association par le Bureau.

Art. 13. Mention de la dénomination social - Identification de l'Asbl dans ses rapports avec les tiers. Tous les actes, factures, annonces, publications et autres documents émanant de l'association mentionnent la dénomination sociale de l'association, précédée ou suivie immédiatement des mots "Association sans But Lucratif" ou du sigle Asbl ainsi que l'adresse du siège social.

Art. 14. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre de la même année. Par exception, le premier exercice social débutera le jour de la constitution de l'Asbl pour se terminer le 31 décembre.

Art. 15. Dissolution de l'association. En cas de dissolution de l'association, l'assemblée générale désignera le ou les liquidateurs, déterminera leur pouvoir et indiquera l'affectation à donner de l'actif net de l'avoir social de l'association.

Art. 16. Publications en cas de dissolution. Toute décision relative à la dissolution, aux conditions de la liquidation, à la nomination et à la cessation des fonctions du ou des liquidateurs, la clôture de la dissolution, ainsi qu'à l'affectation de l'actif net est déposé et publié conformément à la loi relative aux Asbl.

Art. 17. Compétences résiduelles. Tout ce qui n'est pas expressément prévu dans les présents statuts est réglé conformément à la loi régissant les associations sans but lucratif.

Art. 18. Dossier central constitué au Greffe du Tribunal de Commerce - Mise à jour constante du Dossier Central. Le Bureau, se doit de veiller à ce que le dossier centralisé au Greffe du Tribunal soit toujours complet et contienne:

- a) les statuts de l'association
- b) les actes relatifs à la nomination ou à la cessation des fonctions des membres du Bureau et Commissaires
- c) une copie du registre des membres mise à jour en cas de modification
- d) les décisions relatives à la nullité ou à la dissolution de l'association, à sa liquidation et à la nomination et à la cessation de fonction des liquidateurs ainsi que les décisions judiciaires pour autant qu'elles soient coulées en force de chose jugée ou exécutoires par provision
- e) les comptes annuels de l'association établis conformément aux exigences posées par le législateur
- f) le texte coordonné des statuts suite à leur modification
- g) en cas de modification de la composition de l'association, une liste des membres mise à jour doit être déposée au dossier central dans le mois de la date anniversaire du dépôt des statuts

Art. 19. Mentions obligatoires - Qualité de membre de L.A.D.S. L'association s'engage à respecter les statuts, les règlements, les directives et les décisions de L.A.D.S.

Toute stipulation des présents statuts contraire au règlement de L.A.D.S. et aux lois en vigueur est tenue comme nulle et non avenue pour ce qui les concerne.

L'association s'engage en outre à respecter les principes de loyauté, d'intégrité et de justice.

Après épuisement de la procédure statutaire, tous les litiges relatifs à la gestion de l'association surgissant au sein de celle-ci et découlant de l'application du règlement de L.A.D.S. sont tranchés par un collège arbitral composé de trois membres du Bureau.

Référence de publication: 2009087812/242.

(090104895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

LJL, Luxembourg Jewish Life, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1134 Luxembourg, 23, rue Charles Arendt.

R.C.S. Luxembourg F 8.015.

— STATUTS

Les soussignés:

- Mme Sarah Bendavid, puéricultrice, née à Les Lilas (France) le 25/02/1985, demeurant au 23 rue Charles Arendt, L-1134 Luxembourg;
- M. Eliyahou Gatteno, enseignant, né à Jerusalem (Israël) le 04/11/1985, demeurant au 23 rue Charles Arendt, L-1134 Luxembourg;
- M. Menachem Even Israel, enseignant, né à Jerusalem (Israël) le 15/12/1974, demeurant au 18 rue Berlin Street, Jérusalem, Israël

Ont convenu de constituer une association sans but lucratif (a.s.b.l.) régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. L'association est dénommée "LUXEMBOURG JEWISH LIFE", en abrégé "LJL".

Art. 2. Siège social. Son siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré par décision du conseil d'administration en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.
Il est actuellement établi au 23, rue Charles Arendt, L-1134 Luxembourg
Toute modification du siège social doit être publiée au Mémorial dans le mois de sa date.

Art. 3. Durée.

L'Association est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet. L'association a pour objet le développement de la vie culturelle, éducative et culturelle en harmonie avec la tradition juive, par le biais de l'organisation d'activités telles que des cours, des conférences, des séminaires, des débats et des colloques, des rencontres conviviales, des expositions, des projections de films ou toute autre forme d'activités susceptibles de répondre à son objet.

L'association aura encore comme objet le soutien et l'organisation d'activités d'aide sociale aux nécessiteux qu'elle aura identifiés au Luxembourg. L'association pourra promouvoir l'édition d'ouvrages ou de publications. Elle pourra organiser des voyages culturels ayant pour but le maintien de la mémoire de traditions, de cultures et de faits d'histoire. Finalement elle pourra encourager élèves, étudiants, artistes ou auteurs, par l'attribution de bourses.

L'association pourra encore entreprendre toutes opérations financières, mobilières ou immobilières et autres se rattachant directement ou indirectement à son objet et susceptibles d'en assurer ou d'en favoriser la réalisation.

Art. 5. L'association réalisera notamment cet objet:

- a) En faisant appel au concours des autorités, personnes physiques ou morales, particuliers ou organisations susceptibles de la soutenir dans la réalisation de ses projets.
- b) En se pourvoyant des moyens financiers nécessaires pour garantir l'efficacité de ses initiatives.

Art. 6. Plusieurs catégories d'associés. L'association est composée de membres effectifs et de membres adhérents.

Le nombre minimum des membres effectifs ne peut être inférieur à trois.

Sauf ce qui sera dit aux articles 9 et suivants, les membres effectifs et les membres adhérents jouissent des mêmes droits.

Art. 7. Membres effectifs. Sont membres effectifs:

- les comparants au présent acte;
- toute personne admise en cette qualité par décision de l'assemblée générale.

Art. 8. Membres adhérents. Sont membres adhérents toutes personnes admises en cette qualité par décision du conseil d'administration.

Art. 9. Adhésion. Toute admission à l'association entraîne de plein droit l'adhésion aux statuts, règlements et décisions de l'association ou de ses organes.

Art. 10. Démission - Exclusion. Les membres effectifs et adhérents sont libres de se retirer à tout moment de l'association en notifiant par écrit leur démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire, le membre effectif ou adhérent qui ne paie pas la cotisation qui lui incombe, dans le mois du rappel qui lui est adressé par lettre recommandée à la poste.

L'exclusion d'un membre effectif ne peut être prononcée que par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des voix présentes. L'exclusion d'un membre adhérent est prononcée par le conseil d'administration.

Les décisions d'exclusion, tant du conseil d'administration que de l'assemblée générale, sont souveraines et ne doivent pas être motivées.

Art. 11. Cotisation. Les membres effectifs et les membres adhérents paient une cotisation annuelle fixée par le conseil d'administration qui ne peut être supérieure à 100,- EUR (EUR 100,-).

Art. 12. Composition de l'assemblée générale. L'assemblée générale est composée de tous les membres effectifs. Elle est présidée par le président du conseil d'administration.

Les membres adhérents peuvent participer à l'assemblée générale et émettre leur avis au sujet des points à l'ordre du jour. Ils n'ont pas de droit de vote.

Art. 13. Convocation et Pouvoirs de l'assemblée générale. Les membres sont convoqués aux assemblées générales par le président du conseil d'administration. Ils peuvent s'y faire représenter par un membre effectif.

Les convocations sont faites par lettre missive, adressée huit jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Elles contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale possède les pouvoirs qui lui sont reconnus par la loi ou les présents statuts. Elle peut notamment modifier les statuts en respectant la loi.

Art. 14. Assemblée Extraordinaire. Des assemblées générales extraordinaires peuvent être convoquées dans les mêmes formes que ci-dessus à l'initiative du conseil d'administration ou sur demande écrite d'un cinquième des membres

effectifs. Dans ce dernier cas, l'assemblée doit être convoquée dans le mois de la demande, qui doit renseigner nécessairement le détail des points à inscrire à l'ordre du jour.

Art. 15. Ordre du jour des Assemblées générales. L'ordre du jour des assemblées générales est arrêté par le conseil d'administration. Les propositions et interpellations doivent être présentées par écrit au conseil d'administration au moins huit jours avant la date de l'assemblée générale. Elles seront portées à l'ordre du jour et communiquées aux membres. Le conseil d'administration pourra cependant décider, en vertu de l'importance de la proposition ou de l'interpellation, qu'elle sera examinée à l'occasion de l'assemblée prorogée où elle figurera sur l'ordre du jour et qui sera convoquée dans les mêmes formes que ci-dessus.

Art. 16. Droit de vote. Tous les membres effectifs ont chacun un droit de vote égal à l'assemblée générale.

En cas de partage des voix, celle du président ou de l'administrateur qui le remplace est prépondérante.

Chaque membre effectif ne peut être porteur que de deux procurations au plus.

Art. 17. Registre des procès-verbaux. Les décisions de l'assemblée générale sont consignées dans un registre des procès-verbaux signés par le président et un administrateur. Ce registre est conservé au siège social où tous les membres peuvent en prendre connaissance, mais sans déplacement du registre.

Art. 18. Conseil d'administration. L'association est administrée par un conseil composé de minimum trois et de maximum sept administrateurs, nommés et révocables par l'assemblée générale et choisis parmi les membres effectifs. Le conseil désigne parmi ses membres un président, un trésorier et un secrétaire.

La durée du mandat est fixée à deux années; il est exercé à titre gratuit.

En cas de vacance d'un poste, celui-ci sera attribué au candidat ayant obtenu le plus de voix à l'élection précédente. Cet administrateur terminera le mandat de celui qu'il remplace.

Au cas où le nombre des administrateurs serait tombé à moins de deux, l'administrateur subsistant doit convoquer une assemblée générale extraordinaire dans le mois qui suit le départ de l'avant-dernier administrateur.

Art. 19. Réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, du délégué à la gestion journalière ou sur la demande de ses membres, mais une fois par trimestre au moins.

L'ordre du jour est fixé par le conseil d'administration qui doit tenir compte des demandes de modification présentées par ses membres.

Art. 20. Décisions du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix émises par les administrateurs présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du président ou de l'administrateur qui le remplace est prépondérante.

Art. 21. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association ainsi que tous les pouvoirs non expressément attribués à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts.

Pour toutes questions qui le requièrent, les administrateurs pourront décider de s'adjoindre les conseils d'un spécialiste qui sera autorisé à assister aux réunions du conseil avec voix consultative.

Art. 22. Signature. Les actes qui engagent l'association sont signés, à moins d'une délégation spéciale du conseil, par le Président du conseil ou à défaut par deux administrateurs conjointement. Ceux-ci n'auront pas à justifier de leurs pouvoirs à l'égard des tiers.

Art. 23. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre de chaque année.

Art. 24. Comptes et Budget. Le compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice seront annuellement soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire, qui se tiendra le 31 mars de chaque année ou le jour immédiatement suivant s'il s'agit d'un jour férié.

Art. 25. Finances et Gestion.

Les ressources de l'association sont:

1. Les cotisations des membres.
2. Les subsides ou dons des particuliers, personnes physiques ou morales, ou des pouvoirs publics.
3. Les produits et intérêts de ces fonds.

Art. 26. Dissolution - Liquidation. En cas de dissolution de l'association, l'assemblée générale désignera le ou les liquidateurs, déterminera leurs pouvoirs et indiquera l'affectation à donner à l'actif net de l'avoir social.

Dispositions transitoires

Art. 27. A l'instant, les comparants se sont réunis et ont pris les décisions suivantes à l'unanimité.

1.- Premier exercice social

Le premier exercice social commencera au jour de la constitution et se clôturera le 31 décembre 2009.

2.- Première assemblée générale annuelle

La première assemblée générale est fixée au 31 mars 2010.

3.- Administrateurs

Le nombre d'administrateurs est fixé à 3.

Sont appelés à ces fonctions:

- Mme Sarah Bendavid, 23 rue Charles Arendt, L-1134 Luxembourg; puéricultrice
- M. Eliyahou Gatteno, Israélien, 23 rue Charles Arendt, L-1134 Luxembourg; enseignant
- M. Menachem Even Israel, Israélien, 18 rue Berlin Street, Jérusalem, Israël; enseignant ici présents et qui acceptent.

Les administrateurs ont désigné en qualité de:

- Président: M. Eliyahou Gatteno,
- Trésorier: M. Menachem Even Israel,
- Secrétaire: Mme Sarah Bendavid

Fait et signé à Luxembourg le 26 juin 2009.

Eliyahou Gatteno / Menachem Even Israel / Sarah Bendavid.

Référence de publication: 2009087818/136.

(090105229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Les Fiedlers en balade, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1944 Luxembourg, 1, rue Franz Liszt.

R.C.S. Luxembourg F 8.014.

STATUTS

Entre les dénommés:

Laurent Pierre, Artiste musicien. Professeur de violon, Habay-la-Neuve (B), Belge

Muller Gilbert, Employé Privé, Bettembourg, Luxembourgeois

Mullerova Eva, Traductrice, Bettembourg, Tchèque

Duclos Alice, Etudiante, Ansembourg Française

Fred Fack, Chercheur en Biologie, Roedgen, Luxembourgeois

Pascale Fack-Gille, Statisticienne, Roedgen, Française

a été constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée par la loi du 4 mars 1994 et par les présents statuts.

Art. 1. Dénomination et Siège. L'association est dénommée "Les Fiedlers en balade" Association sans but lucratif. Son siège est à Luxembourg 1 rue Franz Liszt, L-1944 Luxembourg. Sa durée est illimitée pour autant que le nombre de ses membres actifs ne soit pas inférieur à 3.

Art. 2. Objet. L'association a pour objet la promotion des habiletés musicales de jeunes musiciens en équilibre avec les autres dimensions de leur développement, par l'organisation de rencontres conviviales et pédagogiques. Ces rencontres peuvent prendre la forme de journées, séjours ou stages.

Art. 3. Associés, Membres sympathisants et Membres d'honneur.

1. L'association se compose de membres actifs (associés), membres sympathisants et membres d'honneur. Tous les membres de l'association se réunissent en Assemblée générale.

a) les membres actifs ou associés

i) Peut devenir membre actif toute personne physique ou morale qui, s'intéressant à l'objet, souhaite participer à l'organisation et/ou le déroulement des rencontres, et qui adresse une demande d'adhésion écrite ou verbale au conseil d'administration par la suite nommé conseil ou comité. Celui-ci statue à la majorité des voix et n'est pas tenu de faire connaître le motif de refus d'admission.

ii) Seuls les membres actifs ont le droit de vote à l'Assemblée générale.

b) les membres sympathisants

Les personnes ayant contribué par des dons ou par des soutiens logistiques ponctuels en lien avec l'objet de l'association reçoivent le titre de membres sympathisants à titre gracieux, après accord du conseil d'administration et par majorité 2/3 des voix avant l'Assemblée générale et pour la période d'une année suivant celle-ci.

c) les membres d'honneur

Sur la proposition du conseil d'administration, l'Assemblée générale peut, à la majorité des 2/3, conférer le titre de membre d'honneur à toute personne membre ou non qui a rendu des services notables à l'Association, notamment dans les domaines artistiques ou culturels. Les membres d'honneur sont libres du droit de cotisation pour une période fixée

par le comité et annoncé lors de l'Assemblée générale. S'il s'agit d'un membre actif, il conserve son droit de vote à l'Assemblée générale.

2. De par son adhésion tout membre s'engage à respecter les statuts et tout autre règlement de l'association ainsi que les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994. Une copie des présents statuts est remise à chaque membre.

3. La liste des membres est complétée chaque année 1 mois avant la tenue ordinaire de l'assemblée générale.

Art. 4. Sortie des membres. La qualité de membre se perd

a) par démission écrite parvenant au Conseil d'administration.

b) Par l'exclusion décidée en Assemblée générale statuant à la majorité des 2/3 des voix des membres actifs présents, en cas d'urgence ou lorsqu'un membre se sera rendu coupable d'un acte préjudiciable à l'objet social ou à la considération et à l'honneur de l'association ou de l'un de ses membres. Le membre exclu ne peut réclamer ni le remboursement des cotisations ou dons en nature ou espèces versés par lui.

c) Par le décès du membre.

Le membre démissionnaire, exclu ou décédé et ses héritiers n'ont aucun droit sur le patrimoine de l'association et ne peuvent prétendre au remboursement des cotisations

Art. 5. Attributions et Mode de convocation de l'Assemblée Générale.

1. L'assemblée générale, convoquée par le conseil d'administration, se réunit une fois par an au cours du premier trimestre et extraordinairement chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou que 1/5 des membres le demande par écrit au conseil d'administration. Les membres seront convoqués par courrier circulaire au moins huit jours à l'avance. Les convocations contiendront l'ordre du jour.

2. L'Assemblée Générale annuelle ordinaire peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents. Il est loisible aux membres de se faire représenter à l'Assemblée Générale par un autre membre qui devra alors justifier de son mandat par une autorisation dûment signée du mandant. Toutefois chaque mandataire ne pourra représenter qu'un seul mandant.

3. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus. Elle a notamment le droit:

a) de modifier les statuts et le règlement interne s'il y a lieu, de prononcer la dissolution de l'Association dans les conditions précisées à l'article 8 des présents statuts.

b) de nommer et de révoquer les membres du conseil d'administration et des réviseurs de caisse.

c) d'approuver le compte rendu des activités du conseil d'administration et de leur donner décharge

d) d'approuver les comptes de l'Association,

e) de fixer le montant de la cotisation annuelle

f) de prononcer l'exclusion d'un membre

g) de nommer les membres d'honneurs et membres sympathisants pour le nouvel exercice.

4. Les délibérations de l'assemblée générales sont consignées dans un procès verbal et communiquées aux membres par courrier électronique ou voie postale.

5. Le conseil d'administration soumet lors de l'assemblée générale ordinaire un rapport d'activité portant sur l'exercice écoulé ainsi que les comptes de l'exercice écoulé, arrêté au 31 décembre et le budget du prochain exercice.

L'Assemblée se prononcera à la majorité simple des voix sur la décharge du trésorier ainsi que celle du conseil d'administration. L'approbation des budgets et des comptes se fera après rapport de deux réviseurs de caisse désignés pour un an par l'assemblée générale et dont le mandat n'est pas compatible avec celui d'administrateur en exercice.

6. Le droit de vote est réservé aux membres actifs.

7. La liste des membres prévue à l'article 10 de la loi du 21 avril 1928 sera déposée dans les trois mois après la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire.

Art. 6. Mode de nomination et Pouvoirs des administrateurs.

1. L'association est gérée par un Conseil d'administration de 3 membres au moins et 7 au plus.

Les membres du Conseil d'administration sont élus séparément par l'Assemblée générale et à la majorité absolue des voix pour une durée de 2 ans renouvelables, sauf révocation.

Il comporte au moins un président, un secrétaire et un trésorier et les rôles sont répartis à la discrétion de ses membres et communiqués aux membres de l'association dans le compte-rendu de l'Assemblée générale.

Les pouvoirs des administrateurs sont les suivants: le président représente juridiquement l'association, le secrétaire tient à jour la liste des membres et les comptes-rendus des réunions du conseil et de l'assemblée générale, le trésorier gère les comptes, les autres membres du conseil se répartissent selon leurs compétences la recherche de sponsors, la promotion et l'organisation d'événements en rapport avec l'objet de l'association.

2. Peut être candidat au conseil d'administration toute personne qui est membre, présentée par le conseil d'administration en place par une lettre justifiant des compétences du candidat en relation avec l'objet de l'association.

3. Les membres sortants sont de droit candidats au renouvellement de leur mandat. Les autres candidatures sont à adresser par écrit au président de l'association au plus tard 1 mois avant l'Assemblée générale.

5. Il tranche en dernier ressort toutes les questions ou affaires que les membres de l'Association lui soumettent. Tout ce qui n'est pas réservé par les statuts à l'Assemblée Générale est de la compétence du Conseil d'administration.

6. Les décisions du Conseil d'administration ne sont valablement prises que si 2/3 de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix.

7. Le Conseil d'administration représente l'Association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, 2 signatures des membres en fonction sont nécessaires.

Art. 7. Cotisation. La cotisation est fixée par l'Assemblée générale statuant à la majorité simple. Elle est payable avant l'Assemblée générale. Le montant maximal annuel de la cotisation est fixé à 2000€. Les membres sympathisants et les membres d'honneur sont dispensés du droit de cotisation respectivement pour l'année en cours et pour la période décidée par le comité.

Art. 8. Modification des statuts et Dissolution.

1. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Toute modification n'est valable qu'avec l'approbation des 2/3 des voix exprimées. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quelque soit le nombre des membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

2. Les modifications des statuts ainsi que la dissolution de l'association se feront conformément aux règles établies par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif. L'assemblée générale ayant prononcé la dissolution de l'association désignera un ou plusieurs liquidateurs. En cas de dissolution, l'actif social de l'association reviendra à une institution ou association à désigner par l'assemblée générale.

3. Pour les cas non prévus par les présents statuts, les associés se réfèrent à la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée par la loi du 4 mars 1994, sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique

Luxembourg, le 02/04/09.

Signatures.

Référence de publication: 2009087817/120.

(090105177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

David Brown Systems (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 140.252.

—
RECTIFICATIF

Le soussigné Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans un acte d'augmentation de capital social, reçu par son ministère en date du 5 juin 2009, enregistré à Grevenmacher, le 11 juin 2009, relation GRE/2009/2116, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009, référence L090094312, pour compte de la société à responsabilité limitée "David Brown Systems (Holdings) S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 140.252, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle:

Il y lieu de lire dans la version anglaise:

First resolution

The Sole member of the Company resolved to increase the corporate capital of the Company by contribution in kind so as to bring it from its present amount of Nine Hundred and Forty Nine Thousand Four Hundred and Seventy Pound Sterling (GBP 949, 470) to an amount of Nine Hundred and Forty Nine Thousand Four Hundred and Eighty Pound Sterling (GBP 949, 480) represented by: 94,948 class A Corporate Units,

94,948 class B Corporate Units,

94,948 class C Corporate Units,

94,948 class D Corporate Units,

94,948 class E Corporate Units,

94,948 class F Corporate Units,

94,948 class G Corporate Units,

94,948 class H Corporate Units,

94,948 class I Corporate Units,

94,948 class J Corporate Units,

each Corporate Unit with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) and with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company together with a share premium amounting to Ninety Five Million Seven Hundred and Sixty Seven Thousand Six Hundred and Sixty Six Pound Sterling (GBP 95,767,666).

Subscription and Payment

Further appeared said Mr. Carmine Reho, residing at 69, boulevard de la Petrusse, L-2320 Luxembourg, acting in his capacity as duly appointed attorney of the Sole Member by virtue of a power of attorney granted on Four June 'Two Thousand and Nine.

The said proxy will remain attached to the present deed, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder, the members of the board and the notary to be submitted together with this deed to the registration authorities.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Member:

One (1) class A Corporate Units,
One (1) class B Corporate Units,
One (1) class C Corporate Units,
One (1) class D Corporate Units,
One (1) class E Corporate Units,
One (J) class F Corporate Units,
One (1) class G Corporate Units,
One (1) class H Corporate Units,
One (1) class 1 Corporate Units,
One (1) class J Corporate Units,

together with a share premium amounting to Ninety Five Million Seven Hundred and Sixty Seven Thousand Six Hundred and Sixty Six Pound Sterling (GBP 95.767.666) in consideration for a contribution in kind consisting of 95,767,676 IFPECs each having a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1), issued by the Company and subscribed and paid up by Clyde Blowers Capital S.à r.l (CBCS) for an aggregate amount of GBP 95.767.676 (the "CBCS Contributed IFPECs").

Thereupon the Unitholders Meeting resolved to accept the said subscriptions and payments and to issue and allocate the above listed Corporate Units to the Sole Member.

It results from the Board Meeting of the Company dated 5 June 2009 that the contribution of the CBCS Contributed IFPECs is made by conversion of the interest free preferred equity certificates (IFPECs) to Corporate Units and share premium.

The minutes of the said Board Meeting together with the IFPECs register of the Company reflecting the situation before the present deed and are provided, as evidence, to the notary for his comfort.

Au lieu de:

First resolution

The Sole member of the Company resolved to increase the corporate capital of the Company by contribution in kind so as to bring it from its present amount of Nine Hundred and Forty Nine Thousand Four Hundred and Seventy Pound Sterling (GBP 949, 470) to an amount of Nine Hundred and Forty Nine Thousand Four Hundred and Eighty Pound Sterling (GBP 949, 480) represented by: 94,948 class A Corporate Units,

94,948 class B Corporate Units,
94,948 class C Corporate Units,
94,948 class D Corporate Units,
94,948 class E Corporate Units,
94,948 class F Corporate Units,
94,948 class G Corporate Units,
94,948 class H Corporate Units,
94,948 class I Corporate Units,
94,948 class J Corporate Units,

each Corporate Unit with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) and with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company together with a share premium amounting to Ninety Six Million Seven Hundred and Fifty Two Thousand Four Hundred and Thirty Three Pound Sterling (GBP 96.752.433).

Subscription and Payment

Further appeared said Mr. Carmine Reho, residing at 69, boulevard de la Petrusse, L-2320 Luxembourg, acting in his capacity as duly appointed attorney of the Sole Member by virtue of a power of attorney granted on Four June Two Thousand and Nine.

The said proxy will remain attached to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxy holder, the members of the board and the notary to be submitted together with this deed to the registration authorities.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Member:

- One (1) class A Corporate Units,
- One (1) class B Corporate Units,
- One (1) class C Corporate Units,
- One (1) class D Corporate Units,
- One (1) class E Corporate Units,
- One (1) class F Corporate Units,
- One (1) class G Corporate Units,
- One (1) class H Corporate Units,
- One (1) class I Corporate Units,
- One (1) class J Corporate Units,

together with a share premium amounting to Ninety Six Million Seven Hundred and Fifty Two Thousand Four Hundred and Thirty Three Pound Sterling (GBP 96.752,433) in consideration for a contribution in kind consisting of 96,752,443 IFPECs each having a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1), issued by the Company and subscribed and paid up by Clyde Blowers Capital S.à r.l (CBCS) for an aggregate amount of GBP 96.752.443 (the "CBCS Contributed IFPECs").

Thereupon the Unitholders Meeting resolved to accept the said subscriptions and payments and to issue and allocate the above listed Corporate Units to the Sole Member.

It results from the Board Meeting of the Company dated 5 June 2009 that the contribution of the CBCS Contributed IFPECs is made by conversion of the interest free preferred equity certificates (IFPECs) to Corporate Units and share premium.

The minutes of the said Board Meeting together with the IFPECs register of the Company reflecting the situation before the present deed and are provided, as evidence, to the notary for his comfort.

Il y lieu de lire dans la version française:

Première résolution

L'Associé Unique de la Société a décidé d'augmenter capital social de la Société par apport en nature pour le porter de son montant actuel de neuf cent quarante neuf mille quatre cent soixante dix livres sterling (GBP 949.470) au montant de neuf cent quarante neuf mille quatre cent quatre vingt livres sterling (GBP 949.480) représenté par:

- 94.948 parts sociales de catégorie A,
- 94.948 parts sociales de catégorie B,
- 94.948 parts sociales de catégorie C,
- 94.948 parts sociales de catégorie D,
- 94.948 parts sociales de catégorie E,
- 94.948 parts sociales de catégorie F,
- 94.948 parts sociales de catégorie G,
- 94.948 parts sociales de catégorie H,
- 94.948 parts sociales de catégorie I,
- 94.948 parts sociales de catégorie J,

chaque Part Sociale ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) et avec les mêmes droits et obligations ainsi qu'énoncés dans les statuts de la Société ensemble avec une prime d'émission d'un montant de quatre vingt quinze millions sept cent soixante sept mille six cent soixante six livres sterling (GBP 95.767.666).

Souscription et Paiement

Ensuite a comparu Monsieur Carmine Reho, demeurant professionnellement au 69 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en sa qualité de mandataire de l'Associé Unique, nommé en vertu d'une procuration du quatre juin deux mille neuf.

Ladite procuration restera annexée au présent acte, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire, pour être soumise ensemble avec cet acte aux formalités d'enregistrement.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique:

- Une (1) part sociale de catégorie A,
- Une (1) part sociale de catégorie B,
- Une (1) part sociale de catégorie C,
- Une (1) part sociale de catégorie D,
- Une (1) part sociale de catégorie E,

Une (1) part sociale de catégorie F,
Une (1) part sociale de catégorie G,
Une (1) part sociale de catégorie H,
Une (1) part sociale de catégorie I,
Une (1) part sociale de catégorie J,

avec une prime d'émission d'un montant de quatre vingt quinze millions sept cent soixante sept mille six cent soixante six livres sterling (GBP 95.767.666) et en considération d'un apport en nature consistant en (i) 95.767.676 "interest free preferred equity certificates" chacun ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) émis par la Société et souscrite par Clyde Blowers Capital S.à r.l. ("CBCS") pour un montant total de quatre vingt quinze millions sept cent soixante sept mille six cent soixante six livres sterling (GBP 95.767.676) (les "IFPECs Contribués par CBCS").

L'Associé Unique a alors décidé d'accepter les prédites souscriptions et paiements et d'émettre et d'allouer les Parts Sociales susmentionnées à l'Associé Unique.

Il résulte du Conseil de Gérance de la Société daté du 5 juin 2009 que l'apport des IFPECs Contribués par CBCS est réalisé par la conversion des "interest free preferred equity certificates" (IFPECs) en Parts Sociales et prime d'émission.

Le procès verbal du crédit Conseil de Gérance, ensemble avec le registre des IFPECs de la Société reflétant la situation avant le présent acte, sont présentés, comme preuve, au notaire pour son confort.

Au lieu de:

Première résolution

L'Associé Unique de la Société a décidé d'augmenter capital social de la Société par apport en nature pour le porter de son montant actuel de neuf cent quarante neuf mille quatre cent soixante dix livres sterling (GBP 949.470) au montant de neuf cent quarante neuf mille quatre cent quatre vingt livres sterling (GBP 949.480) représenté par:

94.948 parts sociales de catégorie A,
94.948 parts sociales de catégorie B,
94.948 parts sociales de catégorie C,
94.948 parts sociales de catégorie D,
94.948 parts sociales de catégorie E,
94.948 parts sociales de catégorie F,
94.948 parts sociales de catégorie G,
94.948 parts sociales de catégorie H,
94.948 parts sociales de catégorie I,
94.948 parts sociales de catégorie J,

chaque Part Sociale ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) et avec les mêmes droits et obligations ainsi qu'énoncés dans les statuts de la Société ensemble avec une prime d'émission d'un montant de quatre vingt seize millions sept cent cinquante deux mille quatre cent trente trois livres sterling (GBP 96.752.433).

Souscription et Paiement

Ensuite a comparu Monsieur Carmine Reho, demeurant professionnellement au 69 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en sa qualité de mandataire de l'Associé Unique, nommé en vertu d'une procuration du quatre juin deux mille neuf.

Ladite procuration restera annexée au présent acte, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire, pour être soumise ensemble avec cet acte aux formalités d'enregistrement.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique:

Une (1) part sociale de catégorie A,
Une (1) part sociale de catégorie B,
Une (1) part sociale de catégorie C,
Une (1) part sociale de catégorie D,
Une (1) part sociale de catégorie E,
Une (1) part sociale de catégorie F,
Une (1) part sociale de catégorie G,
Une (1) part sociale de catégorie H,
Une (1) part sociale de catégorie I,
Une (1) part sociale de catégorie J,

avec une prime d'émission d'un montant de quatre vinsi seize millions sept cent cinquante deux mille quatre cent trente trois livres sterling (GBP 96.752.433) et en considération d'un apport en nature consistant en (i) 96.752.443 "interest free preferred equity certificates" chacun ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) émis par la Société et

souscrite par Clyde Blowers Capital S.à r.l. ("CBCS") pour un montant total de quatre vingt seize millions sept cent cinquante deux mille quatre cent trente trois livres sterling (GBP 96.752.433) (les "IFPECs Contribués par CBCS").

L'Associé Unique a alors décidé d'accepter les prédites souscriptions et paiements et d'émettre et d'allouer les Parts Sociales susmentionnées à l'Associé Unique.

Il résulte du Conseil de Gérance de la Société daté du 5 juin 2009 que l'apport des IFPECs Contribués par CBCS est réalisé par la conversion des "interest free preferred equity certificates" (IFPECs) en Parts Sociales et prime d'émission.

Le procès verbal du prédit Conseil de Gérance, ensemble avec le registre des IFPECs de la Société reflétant la situation avant le présent acte, sont présentés, comme preuve, au notaire pour son confort.

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.

Junglinster, le 13 juin 2009.

Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009087684/231/204.

(090105175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

GAEN Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 142.989.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009087518/11.

(090103640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

L.RAPHAEL International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 147.030.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf.

Le vingt-cinq juin.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1. Monsieur Jonathan David LEITERSDORF, né à Londres (Royaume-Uni), le 23 octobre 1963, demeurant à CH-1936 Verbier, 40B, rue de Patier (Suisse), ici dûment représenté par Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

2. Madame Ronit Raphael LEITERSDORF, née en Israël, le 6 mai 1966, demeurant à CH-1936 Verbier, 40B, rue de Patier (Suisse), ici dûment représentée par Mademoiselle Monique GOERES, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparantes et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de L.RAPHAEL International S.A..

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à cent dix mille euros (110.000,- EUR), représenté par onze mille (11.000) actions, chacune d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Une résolution du Conseil d'administration peut être prise par écrit. Une telle résolution consistera en un ou plusieurs documents, contenant les résolutions, et elles seront signées, manuellement ou électroniquement par voie de signature électronique valable en droit luxembourgeois, par chaque administrateur (résolution circulaire). La date de ladite résolution est celle de la dernière signature.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée

générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième jeudi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Jonathan David LEITERSDORF, préqualifié, cinq mille cinq cents actions	5.500
2. Madame Ronit Raphael LEITERSDORF, préqualifiée, cinq mille cinq cents actions	5.500
Total: onze mille actions	11.000

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de cent dix mille euros (110.000,- EURO) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille trois cents euros.

Décisions de la première assemblée générale des actionnaires

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit, se sont réunis en Assemblée Générale et ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à cinq et celui des commissaires à un.
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs de catégorie A:
 - Monsieur Jonathan David LEITERSDORF; né à Londres (Royaume-Uni), le 23 octobre 1963, demeurant à CH-1936 Verbier, 40B, rue de Patier (Suisse);
 - Madame Ronit Raphael LEITERSDORF; née en Israël, le 6 mai 1966, demeurant à CH-1936 Verbier, 40B, rue de Patier (Suisse).

3.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Christian BÜHLMANN, né à Etterbeek (Belgique), le 1^{er} mai 1971, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Monsieur Alexandre TASKIRAN, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

- Monsieur Thierry TRIBOULOT, employé privé, né à Villers-Semeuse (France), le 2 avril 1973, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

4.- A été appelée aux fonctions de commissaire:

La société anonyme TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg numéro B86995.

5.- Le siège de la société est établi à L-2168 Luxembourg, 127. rue de Mühlenbach.

6.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire été a fixée à six ans.

7.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec "Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and nine.

On the twenty-fifth of June.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

1. Mr Jonathan David LEITERSDORF; born in London (United Kingdom), on the 23rd of October 1963, residing in CH-1936 Verbier, 40B, rue de Patier (Switzerland), hereby duly represented by Mrs Monique GOERES, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

2. Ms Ronit Raphael LEITERSDORF; born in Israël, on the 6th of May 1966, residing in CH-1936 Verbier, 40B, rue de Patier (Switzerland), hereby duly represented by Mrs Monique GOERES, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxies signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

These appearing parties, represented as said before, declares and requests the officiating notary to enact the following articles of association of a public limited company which they declare to have established as follows:

Art. 1. Between the present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg public limited company (société anonyme) is hereby formed under the title of L.RAPHAEL International S.A..

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The Registered Office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The purpose of the Company is any operation related directly or indirectly to the holding of participations, in any form whatsoever in any companies, as well as the administration, management, control and development of such participations.

The Company may also use its assets to create, to manage, to improve and to liquidate a portfolio consisting of any assets, financial instruments, bonds, debentures, stocks, notes, securities, trademarks, patents or intellectual property rights of any kind, to participate to the ownership, administration, management, development and control of any enterprises, to acquire, by effect of contribution, subscription, assignment or purchase option or in any other way, any assets, trademark or patents or other intellectual property rights, to monetize any such assets or rights by effect of sale, assignment, exchange or otherwise, to develop such enterprises, trademarks, patents or other intellectual property rights, to

grant to companies into which the Company has an interest any assistance, loan, cash or guaranty and/or to affiliated companies and/or companies that are part to its Groups of companies, the Group being referred to herein as the group of companies including mother entities, its subsidiaries and any other entity into which the mother entities or their subsidiaries hold a participation.

The Company may also be part of such transaction, it is understood that the Company shall not be part of any transaction which may bring the Company to be engaged in any activity which may be considered as a regulated activity of a financial nature:

- grant loans in any form or to acquire any means to grant credits and secure funds therefore, notably, by issuing securities, bonds, notes and other debt or equity titles or by using derivatives or otherwise;
- give access to, lend, transmit funds or provide credit access to or with subscription guaranties to or acquire any debt instruments, with or without guaranty, emitted by an Luxembourg or foreign affiliated entity, which may be in the Company's interest;

The Company shall conduct any act that is necessary to safeguard its rights and shall conduct all operations generally without limitation, including real estate operations, which relate to or enable its purposes.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment opened to the public.

Art. 5. The subscribed capital of the Company is fixed at one hundred and ten thousand Euro (110,000.- EUR) represented by eleven thousand (11,000) shares of a par value of ten Euro (10.- EUR) each.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The Company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

The Company's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 6. The Company is administered by a Board of Directors comprising at least three members, which elect a president among themselves. The mandate of the Directors may not exceed six years.

Any Director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another Director as his proxy.

A Director may represent more than one of his colleagues.

A resolution of the Board of Directors may be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every Director (circular resolution). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Any Director may participate in any meeting of the Board of Directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant repelvins with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be signed by a joint signature of a category A Director and a category B Director or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on January 1 and closes on December 31.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the fourth Thursday of June at 11.00 a.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of bearer shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting, any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

Art. 13. The General Meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Special dispositions

- 1) The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2009.
- 2) The first General Meeting will be held in the year 2010.

Subscription

The shares have been subscribed as follows:

1. Mr. Jonathan David LEITERSDORF, prenamed, five thousand five hundred shares	5,500
2. Ms Ronit Raphael LEITERSDORF, prenamed, five thousand five hundred shares	5,500
Total: eleven thousand shares	11,000

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of one hundred and ten thousand Euro (110,000.- EUR) is from now on at the free disposal of the Company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

Statement - Valuation - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand three hundred Euro.

Decisions of the first general meeting of shareholders

The shareholders, representing the whole subscribed capital, have immediately taken the following resolutions.

1.- The number of Directors is fixed at three and that of the auditors at one.

2.- The following are appointed as Class A Directors:

- Mr Jonathan David LEITERSDORF; born in London (United Kingdom), on the 23rd of October 1963, residing in CH-1936 Verbier, 40B, rue de Patier (Switzerland);

- Ms Ronit Raphael LEITERSDORF; born in Israël, on the 6th of May 1966, residing at CH-1936 Verbier, 40B, rue de Patier (Switzerland).

3.- The following are appointed as Class B Directors:

- Mr Christian BÜHLMANN, chartered accountant, born at Etterbeek (Belgium), on the 1st of May 1971, residing professionally in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Mr Thierry TRIBOULOT, private employee, born at Villers-Semeuse (France), on the 2nd of April 1973, residing professionally in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Mr. Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, born at Karaman (Turkey), on the 24th of April 1968, residing professionally in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

4.- The following has been appointed as statutory auditor:

The public limited company TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., having its registered office in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg section B number 86995.

5.- The Company's registered office shall be in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

6.- The term of office of the Directors and the statutory auditor shall be for six years.

7.- The Board of Directors is authorized to delegate the daily management of the Company to one or more of its members.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed together with the notary the present deed.

Signé: GOERES; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} juillet 2009. Relation GRE/2009/2330. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 3 juillet 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009087673/242/313.

(090105415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Makiro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 76.513.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société, tenue à la date du 10 juillet 2009, que

1. L'assemblée décide de révoquer Monsieur Claude SCHMIT, demeurant professionnellement à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg et de Madame Anne HUBERLAND, demeurant professionnellement à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg de leurs postes d'administrateurs.

2. Sont nommés en tant que nouveaux administrateurs Monsieur Sylvain KIRSCH, dirigeant de société, demeurant professionnellement à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg et Mademoiselle Rosana CORREIRA TAVARES, employée privée, demeurant professionnellement à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2009087495/22.

(090104304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Libertas Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 105.849.

—
Im Jahre zweitausendneun, den achten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtswohnsitz zu Niederanven.

Versammelten sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft LIBERTAS SHIPPING S.A., mit Sitz zu L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg, eingetragen im Handelsregister Luxembourg unter der Nummer B 105.849, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 24. November 2004, veröffentlicht im Memorial C Nummer 474 vom 20. Mai 2005.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Robert MEHRPAHL, Schiffskapitän, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn André HARPES, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn André HARPES, vorgenannt.

Der Vorsitzende stellt unter der Zustimmung der Versammlung fest:

1. Die Aktionäre beziehungsweise deren bevollmächtigte Vertreter, sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschließen.

Die von den Parteien und dem instrumentierenden Notar "ne varietur" unterzeichneten Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, bleiben gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1. Abänderung des Gesellschaftszwecks in seinen Artikeln 4 und 21;
2. Neubestellung des Verwaltungsrates sowie des Kontenkommissars;
3. Abänderung des Gesellschaftssitzes;
4. Verschiedenes.

Gemäß der Tagesordnung haben die Gesellschafter einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftszweck abzuändern in den einer Beteiligungsgesellschaft und demnach die Artikel 4 und 21 der Satzungen abzuändern wie folgt:

„ **Art. 4.** Die Gesellschaft hat zum Zweck alle direkten und indirekten Handlungen zwecks Erwerbs von Beteiligungen an jeglichen Unternehmen in jeglicher Form, sowie diese Beteiligungen zu verwalten, kontrollieren und im Wert zu steigern.

Im Speziellen ist es der Gesellschaft erlaubt ihre Mittel wie folgt zu verwenden: Erstellung, Verwaltung und An- sowie Verkauf eines Portfolios bestehend aus Finanzpapieren oder Patenten welcher Art auch immer; die Erstellung und Kontrolle von Unternehmen mittels Zeichnung oder Einbringung von Optionen, Wertpapieren oder Patenten, diese zu verwerten; sowie an Unternehmen an der die Gesellschaft selbst Anteile hält oder der Gruppe, von welcher die Gesellschaft selbst ein Teil ist, zugehörig sind, jegliche Hilfestellung, Vorauszahlungen, Kredite oder Bürgschaften zu gewähren.

Die Gesellschaft kann sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobilare Tätigkeiten wie die Haltung einer eigenen Immobilie, ausüben, sowie jegliche Tätigkeiten, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann weiterhin sämtliche Geschäfte tätigen, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck der Gesellschaft in Verbindung stehen."

„ **Art. 21.** Für alle Punkte, die nicht durch die gegenwärtige Satzung bestimmt werden, beziehen sich die Parteien auf das Gesetz vom 10. August 1915."

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung erteilt dem Verwaltungsrat die Erlaubnis, folgende Personen zu delegierten Verwaltungsratsmitgliedern mit Einzelzeichnungsrecht zu ernennen:

- Herr Prof. Peter Michael STEINMETZ, Ingenieur, geboren in Witten (Deutschland), am 30. Dezember 1943, wohnhaft in D-30559 Hannover, Muthesiusweg, 38,

- Herr Helmut Heinrich HOLLMANN, Ingenieur, geboren in Lengerich (Deutschland), am 7. Mai 1951, wohnhaft in D-30519 Hannover, Weserstrasse, 5.

Die Generalversammlung verlängert die Mandate dieser Verwaltungsratsmitglieder bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2010.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beruft hiermit die Gesellschaft MARELUX S.A. als Verwaltungsratsmitglied ab und erteilt ihr Entlastung für die Ausübung ihres Mandates.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt Herrn Michael STEINMETZ, Dipl.-Kaufmann, geboren am 8. Mai 1979 in Hannover (Deutschland), wohnhaft in D-30559 Hannover, Muthesiusweg 38 (Deutschland), als Mitglied des Verwaltungsrates. Das Mandat dauert bis zur ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2010.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beruft hiermit die Gesellschaft COMPTABILUX als Kommissar ab und erteilt ihr Entlastung für die Ausübung ihres Mandates.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung ernennt Herrn Régis DONATI, Wirtschaftsprüfer, geboren am 19. Dezember 1965 in Briey (Frankreich), mit beruflicher Anschrift in L-1219 Luxemburg, 17, rue Beaumont, als Kontenkommissar. Das Mandat dauert bis zur ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2010.

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz nach L-1219 Luxemburg, 17, rue Beaumont, zu verlegen.

Alle Beschlüsse wurden einzeln und einstimmig gefasst.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf eintausendsechshundert Euro (EUR 1.600,-) abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: Robert Mehrpahl, André Harpes, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 12 mai 2009. LAC/2009/ 18354. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 juin 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009087688/211/86.

(090104917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Harlequin Enterprises II B.V./ S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 117.523.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 de Torstar Corporation, la maison mère de Harlequin Enterprises II B.V./S.à.r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09.07.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009088078/11.

(090104907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Association des danses folkloriques et modernes du monde, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1953 Luxembourg, 8, rue François Lascombes.

R.C.S. Luxembourg F 8.012.

STATUTS

Membres fondateurs:

MARAITE Maria Angela, employée, de nationalité belge, demeurant au 58, avenue Berchem L-1231 Luxembourg

SALAS Noemi, comptable, de nationalité péruvienne, demeurant au 12 rue Dernier Sol L-2545 Luxembourg

CEMAN Avdulah, moniteur, de nationalité luxembourgeoise, demeurant au 8 rue François Lascombes L-1953 Luxembourg

créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée et les présents statuts.

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination "Association des danses folkloriques et modernes du monde" association sans but lucratif. Elle a son siège au 8 rue François Lascombes, L-1953 Luxembourg

Art. 2. L'association a pour objet de:

- regrouper des personnes de toutes nationalités désireuses de collaborer à des pratiques culturelles, spécialement les danses folkloriques et modernes du monde;
- promouvoir des activités sportives, récréatives et culturelles pour les adultes et les enfants;
- promouvoir des activités favorisant la connaissance du Grand-Duché de Luxembourg et des cultures du monde;
- créer ou élargir des structures d'accueil, d'appui, d'expression culturelle et sportive pour ces personnes et associations;

- favoriser les contacts entre étrangers et autochtones;
- promouvoir la formation sociale et civique de ses membres de façon à contribuer à son intégration harmonieuse et à sa participation à la vie publique.

Art. 3. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 4. Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du conseil d'administration à la suite d'une demande écrite / d'une demande verbale.

Art. 5. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de 3 mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

Art. 6. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 7. Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

Art. 8. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut être supérieure à 100,00 euros/année.

Art. 9. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.

Art. 10. La convocation se fait au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant simple lettre missive devant mentionner l'ordre du jour proposé.

Art. 11. Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

Art. 12. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modification des statuts et règlement interne;
- nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisse;
- approbation des budgets et comptes;
- dissolution de l'association.

Art. 13. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, soit sur la dissolution, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents,
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents,
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 14. Les délibérations de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre confiée à la poste ou affichage au siège etc....

Art. 15. L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée de deux année(s) par l'Assemblée Générale. Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un secrétaire, d'un trésorier, ainsi que de 3 autres membres au maximum élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale. Les pouvoirs des administrateurs sont les suivants: le président représente l'association, le secrétaire est le responsable pour les écrits de l'association, le trésorier gère les comptes, les membres remplacent les membres dans son absence ou par délégation.

Art. 16. Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation de son président ne peut valablement délibérer que si 2/3 membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres élus.

Art. 17. Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

Art. 18. Il représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, 2 signatures de membres en fonction sont nécessaires.

Art. 19. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

L'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport de la commission de vérification des comptes.

Afin d'examen, l'assemblée désigne un/deux réviseur(s) de caisse. Le mandat de ceux-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice.

Art. 20. En cas de liquidation les biens sont affectés à une organisation ayant des buts similaires, etc...

Art. 21. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

Art. 22. Les ressources de l'association comprennent notamment:

- les cotisations des membres,
- les subsides et subventions,
- les dons ou legs en sa faveur.

Art. 23. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts, il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'au règlement interne en vigueur approuvé lors de la dernière assemblée générale.

Ainsi fait à Luxembourg, le 8 juillet 2009 par les membres fondateurs.

Maria MARAITE / Noemi SALAS / Avdulah CEMAN.

Référence de publication: 2009087813/97.

(090104674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Anvil Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 127.579.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°55680 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009087830/211/12.

(090105154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

DSI Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.500.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.150.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 6 Juillet 2009 que:

- Monsieur Nicholas Hayward Moses, Chief Financial Officer, né le 18 Octobre 1966 à Bath (Royaume-Uni), demeurant professionnellement à Dywidagstrasse 1, 85609 Aschheim, Allemagne a été élu aux fonctions de gérant de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 Juillet 2009.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009087846/18.

(090105338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Gioca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 74.749.

L'an deux mil neuf, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise dénommée «GIOCA S.A.», ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 74749,

constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 460 du 29 juin 2000, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, prénommé, en date du 23 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1676 du 8 août 2007.

L'assemblée est présidée par M. Maurizio TONELLI, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mme Ekaterina DUBLET, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Mme Vania BARAVINI, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable. Il est constaté que suivant liste de présence tout le capital social est détenu par un actionnaire unique.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Démission des administrateurs actuels de leurs fonctions et décharge à leur accorder pour l'exécution de leur mandat respectif.

2. Nomination d'un administrateur unique en la personne de Monsieur Luciano GALVANONE.

3. Refonte complète des statuts (suivant projet en annexe) sans toucher néanmoins ni à la forme, ni à l'objet de la société pour les adapter à la décision à prendre sur les points 1 et 2 de l'ordre du jour et à toutes modifications apportées à la loi sur les sociétés commerciales.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée prend acte de et accepte la démission de Messieurs John SEIL, Pierre LENTZ et Aurelio MORETTI de leur fonction d'administrateurs et décide de leur donner décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer un administrateur unique en la personne de Monsieur Luciano GALVANONE, conseiller, né le 20 février 1948 à Sessa (TI), Suisse, demeurant 21, Via Pezze, 6997 Sessa (TI), Suisse, en remplacement des administrateurs démissionnaires, la société ayant seulement un actionnaire.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes annuels au 30.06.2009.

Troisième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts sans toucher néanmoins ni à la forme, ni à l'objet de la société pour les adapter aux résolutions qui précèdent et à toutes modifications apportées à la loi sur les sociétés commerciales. Les nouveaux statuts de la société auront dorénavant la teneur suivante:

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de «GIOCA S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 14.436.810 (quatorze millions quatre cent trente-six mille huit cent dix euros) représenté par 1.443.681 (un million quatre cent quarante-trois mille six cent quatre-vingt-une) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 140.000.000 (cent quarante millions d'euros) qui sera représenté par 14.000.000 (quatorze millions) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 23 février 2012, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par conférence vidéo ou téléphonique dans les formes prévues par la loi.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de décembre à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. M. TONELLI, E. DUBLET, V. BARAVINI, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 25 mars 2009, LAC/2009/11415: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009087725/208/198.

(090104810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

RM2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 143.964.

In the year two thousand nine, on the 10th of July.

Before the undersigned Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There Appear:

RM2 INTERNATIONAL S.A., a joint stock company (société anonyme) having its registered office at L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated on October 23rd, 2007 before Maître Blanche Moutrier, prenamed, deed published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2644 of November 19th, 2007

hereinafter represented by Mr Charles DURO, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on July 9th, 2009, such proxy, after being signed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed hereto and registered with this deed.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the joint stock company ("société anonyme") existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "RM2 S.A.", having its registered office at L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated on January 7th, 2009 before Maître Blanche Moutrier prenamed, deed published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 210 of January 30th, 2009 (hereafter the "Company").

II. The Company's share capital is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.00) represented by three hundred and ten (310) shares of one hundred (EUR 100.00) each.

III. The agenda is the following:

Agenda:

1. Amendment of the corporate object of the Company in order to include the possibility to establish branches abroad, to acquire intellectual property rights and to commercialize such rights directly or by granting licences to Affiliated Companies or to any third party;
2. Amendment of article 4 of the by-laws so as to reflect the decision taken under point 1;
3. Decision to suppress the classes of shares;
4. Change of the actual currency of the share capital, which is in Euro to US Dollar, with effect from January 7th, 2009;
5. Amendment of articles 5 and 6 of the by-laws so as to reflect the decision taken under points 3 and 4;
6. Miscellaneous.

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The shareholder resolved to amend the corporate object of the Company in order to include the possibility to establish branches abroad, to acquire intellectual property rights and to commercialize such rights directly or by granting licences to Affiliated Companies or to any third party.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, article 4 of the by-laws has been amended and will now be read as follows:

Art. 4. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The Company may also acquire intellectual property rights and commercialize such rights directly or by granting licences to Affiliated Companies (as defined below) or to any third party.

The Company may moreover establish branches abroad and may, through such branches, commercialize and mass produce, carry out the trade, including the wholesale trade, the distributive trade, as well as the sale, import and export of pallets and finished products of any kind, in addition to providing any logistical or financial services in connection with the sale, import or export of pallets and other finished products, provided that no offers relating to such trade activity are made and that no measures with respect to the promotion or exercise of such trade activity are carried out on the territory of the Grand Duchy of Luxembourg.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may enter into the following transactions:

- to conclude and/or to get facilities in any form, and to proceed to the issuance of bonds and debentures;
- to advance, lend, deposit funds and/or grant facility to its subsidiaries and/or to companies in which the Company has direct or indirect interest, even not substantial, and/or to companies belonging at the same group of companies than the Company (hereafter together "the Affiliated Companies" and each "the Affiliated Company").

For the purpose of this article, a company is considered as belonging at the same group of companies than the Company whether this company, directly or indirectly, holds, controls, is controlled by or is under common control with the Company, as ultimate holder, trustee, guardian or other fiduciary agent.

A company shall be considered as controlling another company whether it holds, directly or indirectly, the whole or a substantial part of the whole share capital of the company or it has the disposal of the authority to run or to orient the

management and the politics of the other company by way of the detention of shares enabling to exert the right of vote by agreements or otherwise;

- to grant any guarantee, pledge or other form of security agreement, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the Company's property assets (presents or futures), or by these two methods cumulatively, for the execution of any agreement or obligation of the Company or of Affiliated Companies and to render any assistance to the Affiliated Companies within the limits authorized by Luxembourg law, being understood that the Company will not enter into any transaction which could cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, leasing, development and management of real estate.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Third resolution

The shareholder resolved to suppress the A, B, C, D, E, F, G, H, I, J classes of shares.

Fourth resolution

The shareholder resolved as per January 7th, 2009 the conversion of the subscribed capital of the Company of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.00) to US Dollars and to set the subscribed capital at forty three thousand six hundred and sixty-six US Dollars end sixty cents (USD 43,666.60) consisting of three hundred and ten (310) shares, each share having a par value of one hundred and forty US Dollars and eighty-six cents (USD 140.86), by application of the exchange rate between USD and EUR on January 7th, 2009 (1.40860).

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, articles 5 and 6 of the by-laws have been amended and will now be read as follows:

Art. 5. Share capital. The subscribed capital is set at forty three thousand six hundred and sixty-six US Dollars and sixty cents (USD 43,666.60) consisting of three hundred and ten (310) shares having a par value of one hundred and forty US Dollars and eighty-six cents (USD 140.86) per share.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. Shares. The shares of the Company are and will continue to be exclusively issued in registered form. A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence, the number of shares held by it, the amounts paid in on each such share, the transfer of shares and the date of such transfers.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

The shares are redeemable shares in the sense of article 49-8 of the Luxembourg law on commercial companies as amended. The redemption of those shares by the Company is subject to the following conditions:

(a) the redemption right of the Company has to be exercised in accordance with article 49-8 of the Luxembourg law on commercial companies as amended.

(b) The shares to be redeemed must be fully paid up at the time of redemption.

(c) Any repurchase of redeemable shares made by the Company may only be made out of sums which may be distributed in accordance with article 72-1 of the Luxembourg law on commercial companies, as amended, or through the proceeds of a new issue effected in view of the redemption.

(d) An amount equal to the par value of the redeemable shares shall upon each redemption be incorporated into a reserve, which, except in case of a decrease of the issued share capital, may not be distributed to the shareholders. This reserve may only be used to increase the issued share capital by way of incorporation of reserves.

(e) The provision under (d) above do not apply if the redemption has been effected by way of proceeds resulting from a new issue effected with a view to this redemption.

The redemption of shares may be effected upon request of the Company under the following conditions:

- The Company shall subject to the limitations set forth above, have the right to repurchase all shares held by a shareholder and such shareholders shall be obliged to sell their shares if so requested.

- Such request by the Company may be made at any time.

- Request for redemption pursuant to this article must be made in writing indicating the exact number of shares to be redeemed by the Company and sent to the address of the shareholder indicated in the shareholders' register by registered mail.

- The price for repurchase shall be the net book asset value per share at the date the redemption is made.
- The redemption shall be effected within a period of one month following the date on which the registered letter has been set to the shareholder.
- The price for the redeemed shares shall be paid simultaneously with the redemption.

Expenses

The expenses, costs, payments or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,500.- EUR.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Made in Esch-sur-Alzette, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le dix juillet.

Par-devant la soussignée, Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

RM2 INTERNATIONAL S.A., société anonyme ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim (Grand Duché de Luxembourg), constituée par acte du 23 octobre 2007 par-devant Maître Blanche MOUTRIER pré-nommée, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2644 du 19 novembre 2007,

représentée aux fins des présentes par Me Charles DURO, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 9 juillet 2009, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "RM2 S.A.", ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duché de Luxembourg), constituée par acte du 7 janvier 2009 par devant Maître Blanche MOUTRIER, pré-nommée, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 210 du 30 janvier 2009 (ci-après la "Société").

II. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille Euro (EUR 31.000,00) représenté par trois cent dix (310) actions de cent Euro (EUR 100,00) chacune.

III. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de l'objet social de la Société de façon à y inclure la possibilité d'établir des succursales à l'étranger, d'acquérir des droits de propriété intellectuelle et de les commercialiser soit directement soit par l'octroi de licences d'exploitation à des Sociétés Apparentées ou à des tiers;

2. Modification de l'article 4 des statuts afin de refléter la décision prise au point 1;

3. Décision de supprimer les classes d'actions;

4. Changement de la devise du capital social, de Euro en US Dollar, avec effet au 7 janvier 2009;

5. Modification des articles 5 et 6 des statuts afin de refléter les décisions prises aux points 3 et 4;

6. Divers.

La comparante, représentant l'intégralité du capital, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'objet social de la Société de façon à y inclure la possibilité d'établir des succursales à l'étranger, d'acquérir des droits de propriété intellectuelle et de les commercialiser soit directement soit par l'octroi de licences d'exploitation à des Sociétés Apparentées ou à des tiers.

Deuxième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 4 des statuts a été modifié et a dorénavant la teneur suivante:

Art. 4. Objet. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut également acquérir des droits de propriété intellectuelle et procéder à leur commercialisation soit directement soit par l'octroi de licences d'exploitation à des Sociétés Apparentées (comme défini ci-dessous) ou à tout tiers.

La Société peut encore établir des succursales à l'étranger et peut, par ces succursales, commercialiser et produire, y incluant le commerce de gros, le commerce de distribution, ainsi que la vente, l'importation et l'exportation de palettes et produits finis de tout type, de même que fournir tous services logistique et financiers en relation avec le commerce, l'importation ou l'exportation de palettes et produits finis de tout type, à condition qu'aucune offre en relation avec cette activité commerciale ne soit faite et qu'aucune mesure par rapport à la promotion ou l'exercice de cette activité commerciale ne soit effectuée sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit, et procéder à l'émission d'obligations;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les "Sociétés Apparentées" et individuellement la "Société Apparentée").

Aux fins des présentes, une société est considérée comme appartenant au même "groupe" de sociétés que la Société, si cette société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustée ou gardien ou autre fiduciaire.

Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise; il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, le leasing, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Troisième résolution

L'associé unique a décidé de supprimer les classes d'actions A, B, C, D, E, F, G, H, I et J.

Quatrième résolution

L'associé unique a décidé de convertir avec effet au 7 janvier 2009 le capital social de la Société, anciennement de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00) en US Dollars et de fixer le montant du capital social à quarante trois mille six cent soixante six US Dollars et soixante cents (USD 43.666,60) représenté par trois cent dix (310) actions ayant une valeur nominale de cent quarante US Dollars et quatre-vingt six cents (USD 140,86) chacune, en application du taux de change USD/EUR au 7 janvier 2009 (1,40860).

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, les articles 5 et 6 des statuts ont été modifiés et ont dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à quarante-trois mille six cent soixante six US Dollars et soixante cents (USD 43.666,60), représenté par trois cent dix (310) actions ayant une valeur nominale de cent quarante US Dollars et quatre-vingt-six cents euros (USD 140,86) chacune.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont et continueront à être exclusivement émises sous forme nominative. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Les actions sont des actions rachetables au sens de l'article 49-8 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales telle que modifiée. Le rachat de ces actions est soumis aux conditions suivantes:

(a) Le droit de rachat de la Société doit être exercé en accord avec l'article 49-8 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

(b) Les actions à racheter doivent être entièrement libérées au moment du rachat.

(c) Tout rachat d'actions rachetables fait par la Société ne peut avoir lieu qu'à l'aide des sommes distribuables conformément à l'article 72-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales telle que modifiée ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

(d) Un montant égal au pair comptable des actions rachetées doit être incorporé dans une réserve qui ne peut, sauf en cas de réduction du capital souscrit, être distribué aux actionnaires. Cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital souscrit par incorporation de réserves.

(e) Les dispositions sous (d) ci-dessus ne s'appliquent pas lorsque le rachat a eu lieu à l'aide du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Le rachat des actions peut être effectué à la demande de la Société sous les conditions suivantes:

- La Société aura sous les limites indiquées ci-dessus le droit de racheter toutes les actions détenues par un actionnaire et cet actionnaire sera obligé de vendre ses actions si une telle demande est faite.

- Une telle demande de la Société peut être faite à tout moment.

- Les demandes de rachat en vertu du présent article doivent être faites par écrit en indiquant le nombre exact des actions à racheter par la Société et envoyées par lettre recommandée à l'adresse de l'actionnaire telle qu'indiquée dans le registre des actions de la société.

- Le prix de rachat sera la valeur nette comptable par action à la date à laquelle le rachat est fait.

- Le rachat sera effectuée endéans une période d'un mois à partir de la date à laquelle la lettre recommandée a été envoyée à l'actionnaire.

- Le prix pour les actions rachetées sera payé simultanément au rachat.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est approximativement estimé à la somme de 1.500,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a avec Nous notaire signé la minute.

Signé: C. Duro, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 juillet 2009. Relation: EAC/2009/8202. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 10 juillet 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009087692/272/273.

(090105230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Stora Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 67.879.

Le bilan au 31 décembre 2008 de Stora Luxembourg S.à r.l., a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009088080/11.

(090104897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Stora Enso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 67.934.

Le bilan au 31 décembre 2008 de Stora Enso S.à r.l., a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009088081/11.

(090104894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Challenger Luxembourg Holding No. 1B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.891.

Il résulte des décisions prises par l'associé unique en date du 18 juin 2009:

1. Démission de M. Frank Welman de ses fonctions de gérant de la Société, démission prenant effet le 15 mai 2009;
2. Election de M. Robert van't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas et demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, comme nouveau gérant pour une durée indéterminée à compter du 15 mai 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Challenger Luxembourg Holding No. 1B S.à r.l.

Marco Weijermans

Gérant

Référence de publication: 2009087530/17.

(090103419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Genetron A.G., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 35.368.

EXTRAIT

Monsieur André HARPES, juriste, né le 17.03.1960 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, dénonce le siège social de la société anonyme GENETRON A.G. avec effet au 22 juin 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le domiciliataire

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009087618/13.

(090103656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Emaar Hungary Holdings Limited Liability Company, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 128.238.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2008 de la maison mère, Emaar Hungary Holdings Limited Liability Company (nom officiel en anglais) ou Emaar Hungary Vagyonkezelő Korlátolt Felelősség Társaság tulajdonosának (nom officiel en hongrois) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.07.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009088077/13.

(090104916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

ATI Technologies (Hungary) Kft, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 112.231.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2007 de ATI Technologies (Hungary) Kft. ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06.07.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009088082/11.

(090104890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Paddy Power Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 137.445.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 pour la période du 7 mars 2008 au 31 décembre 2008 de Paddy Power Luxembourg S.à r.l. ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06.07.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009088084/11.

(090104864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Paddy Power Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 137.445.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 de la maison mère de Paddy Power Luxembourg S.à r.l., Paddy Power plc., ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06.07.09.

Signature.

Référence de publication: 2009088085/11.

(090104861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Trican Hungary Ltd., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 128.024.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2008 de la maison mère, Trican Hungary Group Financing Limited Liability Company (nom officiel en anglais) ou Trican Magyarország Csoport-finanszírozó Korlátolt Felelősségű Társaság (nom officiel en hongrois), ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06.07.09.

Signature.

Référence de publication: 2009088086/12.

(090104854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

MBC Group LTD, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 142.799.

Les comptes audités au 31 décembre 2008 de la maison mère, MBC Group Holding Hungary Limited Liability Company, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06.07.09.

Signature.

Référence de publication: 2009088087/11.

(090104844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Megargy Kft., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 138.782.

Les comptes annuels au 31 octobre 2008 de la maison mère de Megargy Kft, Luxembourg Branch, Megargy Licencing Limited Liability Company (nom officiel en anglais) ou Megargy Licencia Hasznosító Kft (nom officiel en hongrois) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 06.07.09.

Signature.

Référence de publication: 2009088088/12.

(090104842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Faïence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 31.105.

Monsieur Alain Peigneux a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société par une lettre datée du 24 juin 2009.

Luxembourg, le 06 juillet 2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour Faïence S.A.

BERNARD & ASSOCIES, société civile

Signature

Référence de publication: 2009087847/14.

(090105340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Textech Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 80.633.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088094/10.

(090105000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Aquasports S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 91.544.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/07/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009088092/10.

(090104735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Torres Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 120.979.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088095/10.

(090104999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Zilly Banana Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8260 Mamer, 47, rue de Dangé St. Romain.
R.C.S. Luxembourg B 128.204.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13/07/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009088091/10.

(090104737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

LJVH Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 297.325,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 130.458.

Le bilan de la société au 31.03.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Signature

un mandataire

Référence de publication: 2009089687/14.

(090103781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

LCE Allemagne 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 140.307.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088195/10.

(090104654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Matterhorn Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 73.509.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088191/10.

(090104666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Nacho S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 134.495.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088190/10.

(090104669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Green Cross Equity S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 112.563.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Green Cross Equity S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2009088166/11.

(090104824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Trafalgar Capital Specialized Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 124.994.

Les comptes annuels consolidés au 31. Dezember 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für Trafalgar Capital Specialized Investment Fund Sicav

DZ BANK International S.A.

Vera Augsdörfer / Ulrich Juchem

Référence de publication: 2009088162/13.

(090104557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Accenture Minority III Norway 1 SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 82.287.

Les comptes annuels au 31 août 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088161/10.

(090104568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Gravograph Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 76.129.

Les comptes de liquidation au 3 avril 2009 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088158/10.

(090104591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Technifor Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 90.715.

Les comptes de liquidation au 3 avril 2009 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088157/10.

(090104593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

CEP II Participations S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 96.017.

Le bilan et l'annexe au 31/12/2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

CEP II Participations S.à r.l. SICAR

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009088156/15.

(090104601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Sulinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 75.058.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009088171/9.

(090104800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

HB Advanced Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.547.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088170/10.

(090104805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Green Cross Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 112.563.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Green Cross Equity S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009088168/11.

(090104816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.
